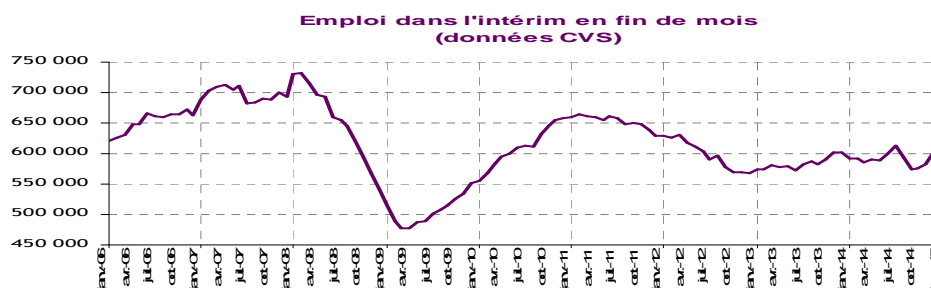


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN JANVIER 2015

Fin janvier 2015, le nombre d'intérimaires s'établit à 596 300 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une baisse par rapport à fin décembre 2014 (-0,9%) et progresse de 0,6% sur un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin décembre est de 601 800, soit une évolution de +3,4% en mois et une hausse de 0,1% sur un an (cf. annexe 2)



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN JANVIER 2015

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,4% de l'emploi salarié total, mais emploie 46,0% des intérimaires. La construction représente 17,0% de l'emploi intérimaire contre 7,9% de l'emploi salarié total. Inversement, 74,6% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,6% des intérimaires. (cf. tableau 1 en annexe 3)

A fin janvier, le taux de recours à l'intérim¹ est de 7,2% dans l'industrie, de 6,0% dans la construction et de 1,5% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,0%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin janvier (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	7,2
Construction	6,0
Tertiaire	1,5
TOTAL	3,0

Données brutes

***Avertissement :** Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares publiaient des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison de traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015 (le chiffre provisoire étant publié en mars 2015, et le chiffre révisé en avril), des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques. En conséquence, les évolutions de l'emploi intérimaires relatives aux années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'une révision plus importante que d'ordinaire. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>?. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin septembre 2014 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En janvier, les effectifs intérimaires augmentent dans l'industrie (+1,2%) et le tertiaire (+0,7%). En revanche, la construction voit ses effectifs baisser fortement (-8,9%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Taux mensuel CVS
Industrie		3 220	1,2%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-330	-1,7%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	590	1,1%
	Fabrication d'autres produits industriels	410	0,3%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	240	0,7%
	Fabrication de matériels de transport	2 260	6,2%
	Construction		-10 200
Tertiaire		1 530	0,7%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-180	-0,3%
	Transports et entreposage	770	1,1%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	470	1,1%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	180	1,6%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » (+6,2%) et la « fabrication de denrées alimentaires, de boisson et produits à base de tabac » (+1,1%). Ils sont suivis par la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatique-fabrication de machines » (+0,7%) et la « fabrication d'autres produits industriels » (+0,3%). Seules les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » connaissent une baisse (-1,7%).

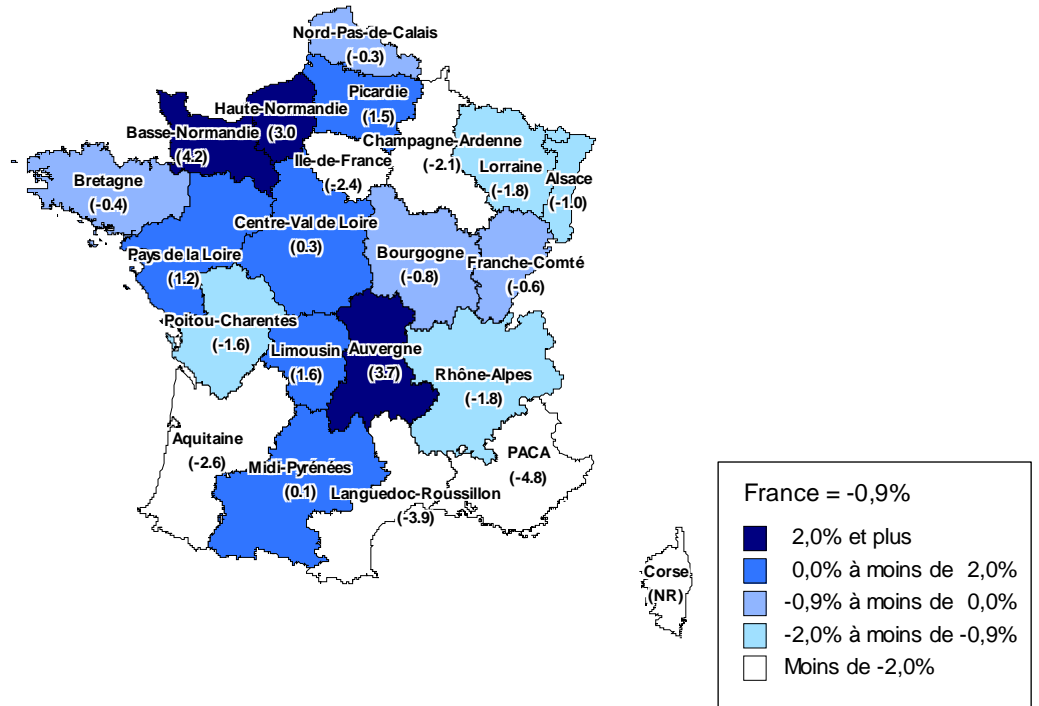
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+1,6%). Ils sont suivis par les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » ainsi que les « transports et entreposage » (+1,1% chacun). Le secteur du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » voit ses effectifs baisser de 0,3%.

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,1%, 2,1% et 2,2%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Haute-Normandie (4,4%), Centre-Val de Loire (4,1%), Franche-Comté, Pays de la Loire et Picardie (4,0% chacune) (cf. tableau 2 en annexe 3).

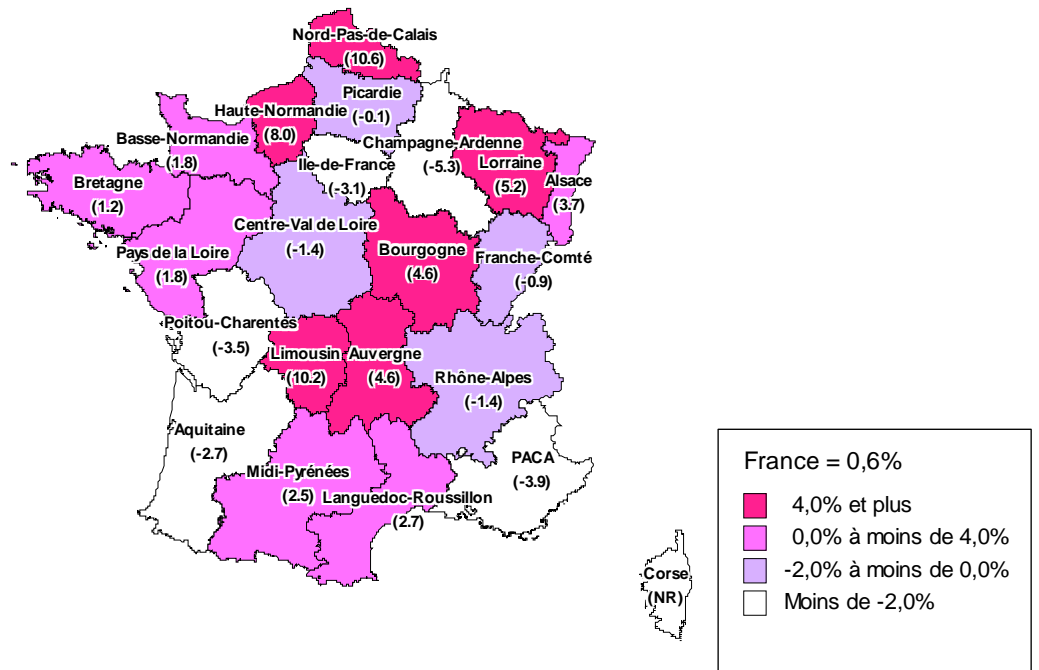
En janvier par rapport à décembre, l'emploi intérimaire progresse dans 8 régions. La région Basse-Normandie enregistre la plus forte hausse (+4,2%). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît la plus forte baisse (-4,8%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) janvier 2015/décembre 2014



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans 12 régions. La hausse la plus marquée concerne le Nord-Pas-de-Calais (+10,6%). En évolution annuelle, l'emploi intérimaire diminue le plus en région Champagne-Ardenne (-5,3%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) janvier 2015/janvier 2014

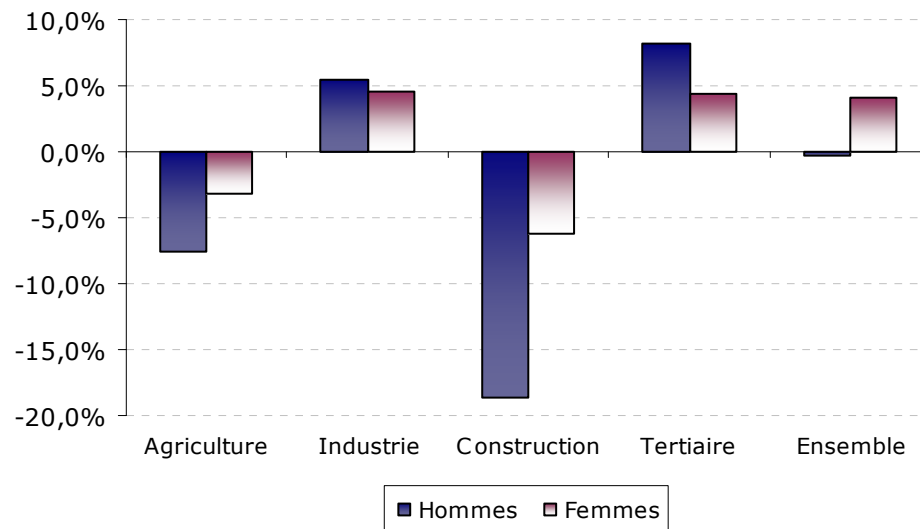


Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (71,9%). Par rapport à fin janvier 2014, leur part baisse de 0,9 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent pour les femmes (+4,0%) pendant que ceux des hommes baissent (-0,3%). Cela s'explique d'une part par la hausse des effectifs intérimaires dans le secteur tertiaire (où les femmes sont relativement plus représentées) et la baisse des effectifs intérimaires dans la construction (où les hommes sont relativement plus représentés), et d'autre part par les évolutions observées au sein du secteur de la construction, où la diminution de l'emploi intérimaire est sensiblement plus importante pour les hommes (-18,6%) que pour les femmes (-6,2%). Dans l'industrie et le tertiaire la hausse des effectifs intérimaires est plus importante pour les hommes que pour les femmes (respectivement +5,5% et +4,5% dans l'industrie, +8,2% et +4,4% dans le tertiaire).

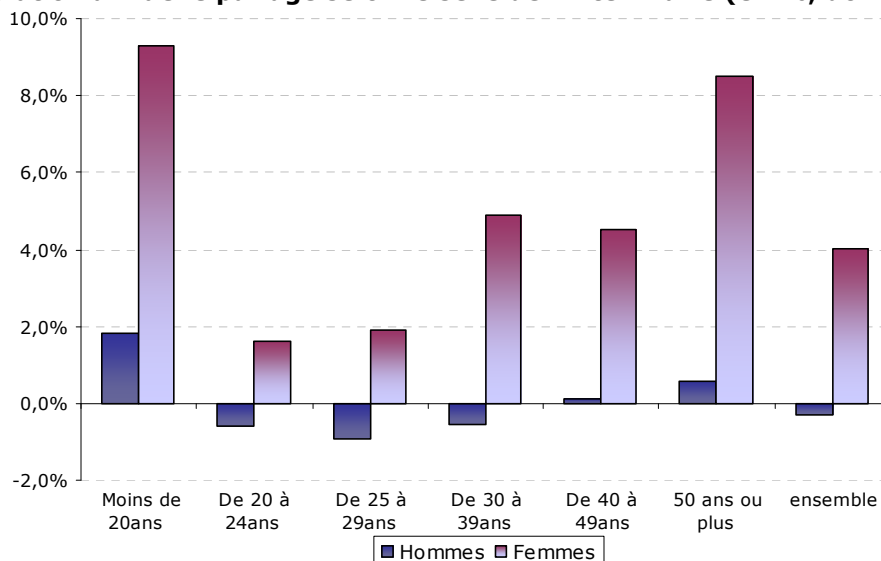
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 44,4% d'entre eux ont moins de 30 ans en janvier 2015 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin janvier 2014, les intérimaires de 20 à 24 ans, ceux de 24 à 29 ans ainsi que ceux de 30 à 39 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,2 point chacun). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter.

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données, brutes)



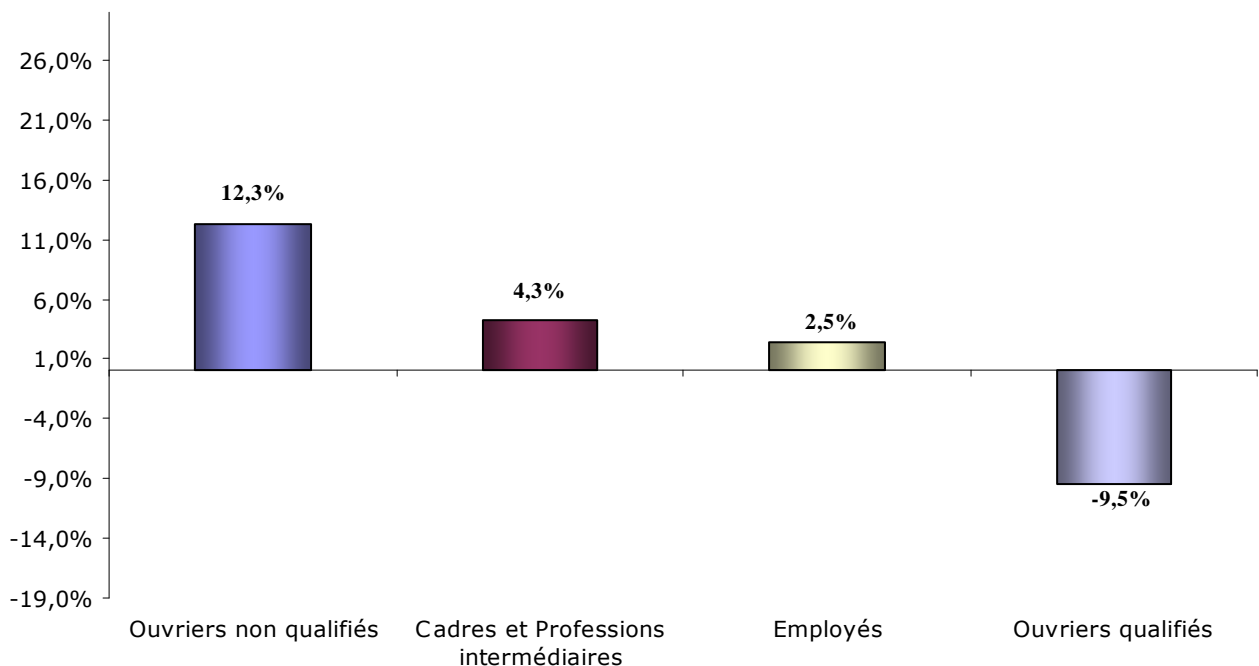
Evolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 38,4% sont des ouvriers qualifiés et 38,0% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin janvier 2014, la part des ouvriers qualifiés baisse (-4,4 points). Les parts des autres catégories socioprofessionnelles progressent. La part des ouvriers non qualifiés augmente le plus (+3,8 points). La part des employés et celle des cadres et professions intermédiaires évoluent respectivement de 0,2 point et de 0,4 point.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles exceptée celle des ouvriers qualifiés voient leurs effectifs progresser : +12,3% pour les ouvriers non qualifiés, +4,3% pour les cadres et professions intermédiaires et +2,5% pour les employés. L'emploi intérimaire des ouvriers qualifiés baisse de 9,5%.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'Emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire :

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique :

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois³. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisera dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans cylindrage (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les 5 derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS (1)</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS (1)</i>	Taux d'évolution CVS		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
janv.-11	659 612	659 612	0,3%	2,0%	18,7%
févr.-11	664 585	664 585	0,8%	1,4%	17,2%
mars.-11	661 706	661 706	-0,4%	0,6%	13,2%
avr.-11	659 373	659 373	-0,4%	0,0%	10,7%
mai.-11	655 549	655 549	-0,6%	-1,4%	9,1%
juin.-11	661 661	661 661	0,9%	0,0%	8,4%
juil.-11	657 468	657 468	-0,6%	-0,3%	7,1%
août.-11	648 451	648 451	-1,4%	-1,1%	6,0%
sept.-11	650 659	650 659	0,3%	-1,7%	2,9%
oct.-11	648 869	648 869	-0,3%	-1,3%	0,4%
nov.-11	639 312	639 312	-1,5%	-1,4%	-2,5%
déc.-11	628 620	628 620	-1,7%	-3,4%	-4,4%
janv.-12	629 047	629 047	0,1%	-3,1%	-4,6%
févr.-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars.-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr.-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai.-12	611 729	611 729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin.-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil.-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août.-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept.-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct.-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	564 498	574 222	1,3%	0,9%	-8,7%
févr.-13	572 036	574 749	0,1%	1,0%	-8,1%
mars.-13	571 736	580 772	1,0%	2,4%	-7,8%
avr.-13	577 884	576 650	-0,7%	0,4%	-6,5%
mai.-13	576 841	579 655	0,5%	0,9%	-5,2%
juin.-13	572 348	572 667	-1,2%	-1,4%	-5,1%
juil.-13	572 115	582 707	1,8%	1,1%	-1,2%
août.-13	592 556	587 648	0,8%	1,4%	-1,6%
sept.-13	580 630	582 899	-0,8%	1,8%	1,0%
oct.-13	586 046	590 659	1,3%	1,4%	3,8%
nov.-13	602 936	601 749	1,9%	2,4%	5,7%
déc.-13	610 082	601 518	0,0%	3,2%	6,1%
janv.-14	609 050	592 527	-1,5%	0,3%	3,2%
févr.-14	606 411	592 040	-0,1%	-1,6%	3,0%
mars.-14	598 495	585 481	-1,1%	-2,7%	0,8%
avr.-14	608 927	590 666	0,9%	-0,3%	2,4%
mai.-14	607 433	588 705	-0,3%	-0,6%	1,6%
juin.-14	613 419	599 404	1,8%	2,4%	4,7%
juil.-14	631 368	613 285	2,3%	3,8%	5,2%
août.-14	629 360	592 917	-3,3%	0,7%	0,9%
sept.-14	598 761	573 718	-3,2%	-4,3%	-1,6%
oct.-14	598 551	576 276	0,4%	-6,0%	-2,4%
nov.-14	613 249	582 184	1,0%	-1,8%	-3,3%
déc.-14	637 356	601 846	3,4%	4,9%	0,1%
janv.-15*		596 274	-0,9%	3,5%	0,6%

*Données provisoires

Avertissement : Du fait de la convergence des méthodes d'estimation de l'évolution des effectifs intérimaires réalisée entre la Dares et Pôle emploi, les séries publiées font ce mois-ci l'objet d'une révision plus importante que d'ordinaire à compter de janvier 2013.

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin janvier (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4
Industrie	46,0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8,3
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	6,2
Fabrication de matériels de transport	6,9
Fabrication d'autres produits industriels	21,3
Construction	17,0
Tertiaire	36,6
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,2
Transports et entreposage	11,5
Hébergement et restauration	1,9
Information et communication	1,1
Activités financières et d'assurance	1,9
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,6
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,0
Autres activités de services	1,1
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin janvier (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 30/09/14(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE	3,4	3,1	3,3
AQUITAINE	4,5	4,7	2,8
AUVERGNE	1,7	1,8	2,8
BASSE-NORMANDIE	2,3	2,0	3,4
BOURGOGNE	2,7	2,3	3,5
BRETAGNE	5,6	4,5	3,7
CENTRE -VAL DE LOIRE	4,9	3,6	4,1
CHAMPAGNE-ARDENNE	1,9	1,8	3,2
CORSE	NR	0,5	NR
FRANCHE-COMTE	2,1	1,6	4,0
HAUTE-NORMANDIE	4,0	2,7	4,4
ILE-DE-FRANCE	18,0	25,8	2,1
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,4	3,3	2,2
LIMOUSIN	1,0	0,9	3,2
LORRAINE	3,3	3,0	3,2
MIDI-PYRENEES	4,7	4,3	3,2
NORD-PAS-DE-CALAIS	7,0	5,8	3,6
PAYS DE LA LOIRE	7,8	5,7	4,0
PICARDIE	3,1	2,3	4,0
POITOU-CHARENTES	2,6	2,3	3,3
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,4	7,4	2,1
RHONE-ALPES	11,7	10,6	3,3
TOTAL	100,0	100,0	3,0

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin septembre 2014.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,5%	2,9%	3,3%
De 20 à 24 ans	21,9%	20,9%	21,6%
De 25 à 29 ans	19,4%	19,5%	19,4%
De 30 à 39 ans	27,1%	25,1%	26,5%
De 40 à 49 ans	18,4%	20,4%	19,0%
50 ans ou plus	9,7%	11,2%	10,1%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,4%	16,7%	10,8%
Employés	5,5%	31,5%	12,8%
Ouvriers qualifiés	47,5%	14,9%	38,4%
Ouvriers non qualifiés	38,5%	36,8%	38,0%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,4%	0,5%	0,4%
industrie	45,7%	46,9%	46,0%
construction	22,2%	3,6%	17,0%
tertiaire	31,8%	49,0%	36,6%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATIONS DE POLE EMPLOI

